



COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DE LA TASK-FORCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES

L'an deux mil vingt et un et le neuf juillet à seize heures, s'est tenue à Brazzaville dans la salle des réunions des ministères en charge de l'économie et de l'industrie, la première réunion de la Task-Force des politiques économiques et sociales, instituée par décret n°2021-347 du 6 juillet 2021.

Cette réunion a été dirigée par monsieur **Gilbert ONDONGO**, président de la Task-Force, Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes. Elle a connu la participation de dix membres de la Task-Force. Quatre autres étaient excusés pour des contraintes d'agenda.

Ouvrant la séance, le président de la Task-Force a remercié les participants à cette réunion inaugurale de leur disponibilité. Puis, il a soumis à leur examen l'ordre du jour, adopté à l'unanimité, ci-après :

1. Appropriation des missions de la Task-Force.
2. Méthodes de travail de la Task-Force.
3. Répartition des rôles et des tâches.



EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1. APPROPRIATION DES MISSIONS

Introduisant le premier point de l'ordre du jour, le président de la Task-Force a indiqué que l'article 1^{er} du décret n°2021-347 du 6 juillet 2021 mentionne la mission principale de la Task-Force.

Il a ensuite suscité un échange d'idées en vue d'une compréhension partagée des deuxième et troisième tirets de l'article 2 du décret susmentionné. Il en est résulté que le deuxième tiret se lira :

- proposer des politiques et programmes de court et moyen termes.

Le troisième tiret se lira :

- sélectionner des projets publics prioritaires et identifier les sources de leur financement.

S'agissant du programme d'urgence, l'échange qui s'est instauré a mis en lumière les idées ci-après :

- le séminaire gouvernemental tenu récemment aurait déjà réglé la question relative à la période allant de juillet à décembre 2021. Elle est traitée dans le cadre d'un programme d'urgence ou de stabilisation, pris en compte par la loi de finances rectificative en cours d'élaboration ;
- d'où la nécessité de ne pas s'attarder sur le court terme et de se consacrer à l'élaboration du nouveau PND .

Après un échange sur la compréhension, en 2021, d'un plan national de développement, les choix suivants ont été faits :

- le PND à élaborer devra s'adosser sur le projet de société du Président élu « Ensemble, poursuivons la marche ». Il devra être la traduction de la vision du Président de la République telle que déclinée dans le projet de société, dans les promesses de campagne du candidat, dans le discours d'investiture du Président élu et dans le discours du Premier ministre devant l'Assemblée nationale ;



- la détermination d'un noyau dur à partir duquel le PND prendra corps. Il s'agira notamment de consolider l'économie en s'appuyant principalement sur l'agriculture qui devra être au centre des déclinaisons du PND ;
- la nécessité de sélectionner un nombre raisonnable de projets structurants, porteurs de la diversification de l'économie, en évitant la dispersion des ressources financières ;
- la compatibilité avec le PND de tout programme économique et financier conclu avec les partenaires techniques et financiers.

Pour espérer obtenir de meilleurs résultats du PND 2022-2026, la Task-Force s'est résolue à éviter les faiblesses de la planification à la congolaise qui portent notamment sur :

- l'absence de cadrage macroéconomique et financier rigoureux des plans ;
- la dispersion des énergies et des ressources dans d'innombrables projets dans plusieurs domaines ;
- l'absence de contrôle physique et financier de la mise en œuvre des plans ;
- la faiblesse des ressources humaines en charge du pilotage et de l'exécution des plans ;
- la limitation de la planification à la portion centrale sans implication de l'échelon local ;
- la non-conduite à terme de certains projets, abandonnés sans évaluation ;
- le manque de discipline et de rigueur dans l'affectation et l'utilisation des financements mobilisés .

La Task-Force a également insisté sur la nécessité d'évaluer les plans de développement mis en œuvre précédemment et d'en tirer des leçons. Il s'agira, notamment d'évaluer le PND en cours d'exécution, avant l'élaboration du nouveau.



2. METHODES DE TRAVAIL

Dans l'accomplissement de leur mission, les membres de la Task-Force visent l'efficacité et l'efficience. Pour y parvenir, ils ont convenu de la mise en œuvre des règles et méthodes de travail suivantes :

- l'adoption d'un calendrier trimestriel des réunions avec un ordre du jour annoté pour chacune d'elles ;
- la tenue des réunions sur la base des documents distribués antérieurement ;
- la priorisation des contributions écrites des membres de la Task-Force ;
- la limitation du temps consacré à chaque réunion ;
- la recherche systématique du consensus pour les choix à faire. A défaut, se contenter de l'expression de la majorité.

3. REPARTITION DES ROLES ET DES TÂCHES

Les membres de la Task-Force ont noté que le rôle du Secrétariat permanent est clairement indiqué aux articles 6 et 7 du décret n°2021-347 du 6 juillet 2021.

Ils ont convenu de ce que le ministère en charge de l'économie et du plan aura la responsabilité de l'élaboration des avant-projets des programmes et plans, après discussion des termes de référence par la Task-Force.

Le ministère en charge de l'économie et du plan le fera en concertation et en accord avec le ministère en charge des finances, pour tenir compte de la contrainte financière.

Il a été aussi convenu que chaque ministère représenté à la Task-Force, autre que ceux chargés du plan et des finances, dépose au Secrétariat permanent de la Task-Force, dans un délai de trois semaines, un rapport sur les objectifs visés et des actions à réaliser, en vue de la contribution de son sous-secteur à l'œuvre nationale de diversification de l'économie.



Il a été précisé à cet effet que le projet de société du Président retient que : << *A l'agriculture au sens large, à l'industrie et au tourisme, s'ajouteront les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la promotion immobilière et les zones franches commerciales, comme autres domaines de diversification de l'économie nationale.* >> (Cf << Ensemble, poursuivons la marche >>, page 24).

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président de la Task-Force a levé la séance à 19 heures.

Fait à Brazzaville, le vendredi 9 juillet 2021

Président de la Task-Force
Représentant personnel du Président de la République,
Chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes

Gilbert ONDONGO

